



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2017 sous le numéro de dépôt 23528

## GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 2.013.571,35 euros  
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie  
349 763 375 RCS Nanterre

---

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2017

---

L'an deux mille dix-sept,

Le 16 juin,

A 11h30,

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « **Société** ») s'est réuni dans les locaux du cabinet d'avocats **Orrick Rambaud Martel**, situés 31, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie – 75016 PARIS, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Sont présentes :

- Dominique Esnault, en qualité d'administrateur ; et
- Christine de Gouvion Saint-Cyr, en qualité d'administrateur ;
- Bénédicte Hautefort, en qualité d'administrateur ;

Assistent également à cette réunion :

- Vincent Lemaître, en qualité de Directeur Général de la Société,
- Alain Postic, en qualité de Directeur Financier,
- Natacha Kouznetzoff, en qualité de Juriste,
- Christelle Grisoni, dont la nomination en qualité d'administrateur par voie de cooptation est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil,
- Olivier Bertrand, dont la nomination en qualité d'administrateur par voie de cooptation est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil,
- Christophe Gaschin, dont la nomination en qualité d'administrateur par voie de cooptation est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil,
- Olivier Grumbach, dont la nomination en qualité d'administrateur par voie de cooptation est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil,
- Michel Razou, dont la nomination en qualité d'administrateur par voie de cooptation est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil,
- Guillaume Kessler, en qualité de conseil du groupe Bertrand, et
- Caroline Pucel, en qualité de conseil du groupe Bertrand.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la majorité de ses membres (Madame Caroline Fortier et Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Vincent Lemaître, Pascal Malbequi et Gilles Samyn ayant démissionné en date d'effet de ce jour de leurs mandats d'administrateur et de membre des comités ad hoc du Conseil d'Administration), peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles Samyn ayant démissionné, en date d'effet de ce jour, de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et un nouveau Président du Conseil d'Administration ayant vocation à être nommé au cours de cette réunion, la séance est dirigée par Madame Christine de Gouvion Saint Cyr, l'administrateur spécialement élu à cet effet par les membres du Conseil présents (le « **Président Intérimaire** ») jusqu'à ce que le Président du Conseil d'Administration (le « **Président** ») soit désigné.

Alain Postic est désigné comme secrétaire.

Le Président Intérimaire informe les membres du Conseil d'Administration qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ (...)
- ✓ Prise d'acte des démissions de Madame Caroline Fortier et de Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Vincent Lemaitre, Pascal Malbequi et Gilles Samyn en qualité d'administrateurs et de membres des comités ad hoc du Conseil d'Administration ;
- ✓ Nomination par voie de cooptation de Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou en qualité d'administrateurs ;
- ✓ Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration ;
- ✓ (...)

Puis il propose au Conseil d'Administration de débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour.

\* \* \*

(...)

2. Prise d'acte des démissions de Madame Caroline Fortier et de Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Vincent Lemaitre, Pascal Malbequi et Gilles Samyn en qualité d'administrateurs et de membres des comités ad hoc du Conseil d'Administration

Vincent Lemaitre informe les membres du Conseil que dans le cadre de la prise de contrôle du groupe Flo par le groupe Bertrand, Madame Caroline Fortier et Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Pascal Malbequi, Gilles Samyn et lui-même ont remis à la Société leur lettre de démission de leurs mandats d'administrateur et de membres des comités ad hoc du Conseil d'Administration en date d'effet de ce jour.

Le Conseil d'Administration prend donc acte de ces démissions.

### **3. Nomination par voie de cooptation de Madame Christelle Grisoni et de Messieurs Olivier Bertrand, Christophe Gaschin, Olivier Grumbach et Michel Razou en qualité d'administrateurs**

3.1. Vincent Lemaitre précise aux membres du Conseil que sa démission et celles de Madame Caroline Fortier et de Messieurs Piet Dejonghe, Thomas Grob, Philippe Labbé, Pascal Malbequi et Gilles Samyn rendent vacants sept sièges d'administrateur.

Il rappelle alors les stipulations de l'article 13 des statuts de Groupe Flo relatif à la nomination par cooptation d'un administrateur.

Aussi, le Président Intérimaire propose au Conseil, la nomination de :

- Monsieur Olivier Bertrand, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Gilles Samyn, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; Monsieur Olivier Bertrand serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Gilles Samyn soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Christophe Gaschin, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Piet Dejonghe, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; Monsieur Christophe Gaschin serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Piet Dejonghe soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Madame Christelle Grisoni, à titre provisoire, en remplacement de Madame Caroline Fortier, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; Madame Christelle Grisoni serait ainsi nommée pour la durée du mandat restant à courir de Madame Caroline Fortier soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Olivier Grumbach, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Thomas Grob, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; Monsieur Olivier Grumbach serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Thomas Grob soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Michel Razou, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Pascal Malbequi, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires ; Monsieur Michel Razou serait ainsi nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Pascal Malbequi soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration valide alors à l'unanimité ces cooptations.

Monsieur Olivier Bertrand remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Madame Christelle Grisoni remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en la nommant à ces fonctions qu'elle accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Elle déclare en outre n'être frappée d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

M. Christophe Gaschin remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

M. Olivier Grumbach remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

M. Michel Razou remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Enfin, le Conseil décide également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

**3.2.** Comme conséquence de ces nominations par voie de cooptation, le Président Intérimaire constate que le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit :

- Olivier Bertrand (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Dominique Esnault (administrateur indépendant)
- Christophe Gaschin (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Christine de Gouvion Saint-Cyr (administrateur indépendant)
- Christelle Grisoni (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Olivier Grumbach (administrateur lié au Groupe Bertrand)
- Bénédicte Hautefort (administrateur indépendant)
- Michel Razou (administrateur lié au Groupe Bertrand).

Il précise ainsi que ces administrateurs nouvellement nommés peuvent dorénavant participer au vote des décisions de l'ordre du jour restant à adopter.

#### **4. Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration**

**4.1.** Le Président Intérimaire propose aux administrateurs d'élire le Président du Conseil d'Administration et invite les administrateurs à faire connaître leur candidature.

Monsieur Olivier Bertrand se porte candidat. Il invite alors les administrateurs à se prononcer sur sa nomination en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Olivier Bertrand en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

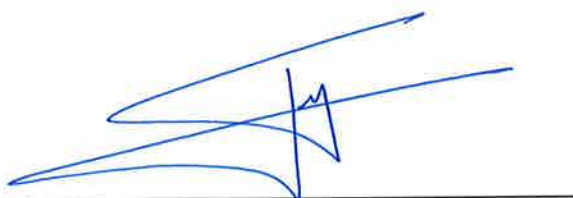
Monsieur Olivier Bertrand remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

**4.2.** Le Conseil décide également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

(...)

\* \* \*

Extrait certifié conforme, en deux exemplaires, pour faire valoir ce que de droit.



Vincent Lemaître  
Directeur Général